

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°13 Réunion du 25 avril 2025

Présidence : M. G. ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. V. CHAIX ; J. GRAGLIA, C. CASTROFLORIO - A. MARY.

Excusés : MM. F. ARNAUL - J. ALEXANDRE- L. CAPPATTI – Y. SIAD.

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à MM. ADJENGUI Habib ; CHABANE Loïc ; CHILOTTI Sébastien ; DARRAZ Fadil et DARRAZ Foed, qui assistent à la réunion en tant que membre de la CDA.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°12 du 04 Avril dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. LAGAST César, décision prise par PV distinct.

Lors des Finales Régionales U13 Pitch qui se dérouleront à Cagnes sur Mer le weekend du 03 et 04 mai, trois jeunes arbitres représenteront le District de la Côte d'Azur. La CDA félicite MM. BUSK SOUBLET Tomas ; CASTELLANI Giona ; et, LAMY MARTINOT Esteban.

La CDA va fournir des arbitres afin d'officier lors des Finales du championnat de France Futsal UNSS Excellence qui se dérouleront du 05 au 07 Mai à la salle Raoul Duffy à Nice.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du weekend du 19 et 20 avril 2025, aucune observation n'a été effectuée.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 26 et 27 avril 2025.

Fin de séance : 21h00

Le Vice-Président :
M. ERMANI Gilles

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre